



Genève, le 20 septembre 2023

Le Conseil d'Etat

6534-2023

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Monsieur Albert RÖSTI
Conseiller fédéral
3003 Berne

Concerne : révision de l'ordonnance sur l'énergie (offensive éolienne)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt de votre projet visant à concrétiser le nouvel article 71c de la loi sur l'énergie (LEne) en faveur de l'accélération du processus d'autorisation pour les installations éoliennes d'intérêt national bénéficiant d'un plan d'affectation déjà entré en force.

Le canton de Genève salue la démarche qui contribuera à renforcer la part de la production éolienne dans l'approvisionnement énergétique de la Suisse. Il approuve ainsi la modification proposée.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Rignetti-El Zayadi

Le président :

Antonio Hodgers